Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025002-DE

N° 2025-01-001

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 04 février 2025

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	20	28		
		Dont procurations		
		08		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
28	28	00	00	00

Date de la convocation
29/01/2025
Date d'affichage
29/01/2025

Objet de la Délibération

****
GOUVERNANCE
****
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024

Président de Séance :
Yolène LARGEN-MARINE

Secrétaire de Séance :
Maurice JOSEPH-MONROSE

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 février, à 17h18, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Yolène LARGEN-MARINE, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents : Mmes/M Yolène LARGEN-MARINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie GARON, Nicole DUFEAL, Pierre MIDELTON, Léone VAILLANT épouse BARDURY, Emile GONIER, Jean-Pierre LUGIERY, William PAULIN, Jean-Luc MAVILLE, Vanessa BAPTE, Patrice CHARLEBOIS, Noham BODARD, Jocelyne SABINE, Daniel CHOMET (à partir de 17h31), Karine BAUDIN, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Marie-Josée BRIVAL, Cynthia ZAIRE.

Absents excusés : M/Mmes Luc CLEMENTE, Christine ALIKER, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL, Orietta MARTOT.

Procurations : M/Mmes Luc CLEMENTE, Raphaël BORDELAIS, Josiane NAPOLY-PUJAR, Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Marie-Claude RAQUIL, Arlette BRAVO-PRUDENT, Eric JULTAT, Corinne Brigitte PLANTIN, Laurie ABAUL ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN, Emile GONIER, Noham BODARD, Nicole DUFEAL, Christine ALIKER, Maurice JOSEPH-MONROSE, Jean-Pierre LUGIERY, Jean-Luc MAVILLE.

Absents : M. Georges HARPON, Christophe AGELAN.

APPROBATION DU PROCES -VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15 ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024 ;

Envoyé en Préfecture le 14/02/2025
Reçu en Préfecture le 14/02/2025
Publié le 14/02/2025
ID 972-219722295-20250204-GOUV2522025002-DE

– **Considérant** que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2024.**

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 14 FEV 2025

Le Secrétaire de séance

Maurice JOSEPH-MONROSE

Le Maire,

VILLE DE SCHŒLCHER ★ Direction des Affaires Générales ★

Par délégation du Maire
La 1ère Adjointe
Hélène LARGEN MARINE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.